



Divorce et enfant handicapé

Par **treizeju**, le **30/09/2010** à **10:44**

Bonjour, rn
Marié sans contrat, Je compte demander le divorce et ma femme refuse de me dire elle acceptera. Nous avons deux maisons. La première maison est un bien propre de ma femme(elle était propriétaire du terrain avant mariage), mais j'ai financé pour moitié la construction. J'ai donc droit à une récompense qui s'élève à la moitié de la valeur actuelle de cette maison.
Cette maison est dans un département d'outre mer et loué rn
la deuxième maison a été construite sur un terrain acheté et financé conjointement. C'est notre domicile conjugal rn
Nous avons eu 3 enfants tous adulte aujourd'hui. L'ainé travaille, la deuxième a 25 ans et est handicapée(sourde, muette et autiste), ma femme en a la tutelle, et la dernière a 24 ans et fait des études de médecine(5 ème année). rn
Pendant la procédure de divorce se posera le problème de savoir qui de nous deux devra quitter le domicile familial. Alors j'ai deux questions: rn
je voudrais savoir si le fait d'avoir une enfant handicapée donne à ma femme un avantage sur moi pour rester dans le domicile conjugal, bien qu'il soit fort possible que, lors du partage des biens cette maison me revienne . rn
Est-ce que le fait d'avoir une fille encore étudiante, donne aussi à ma femme un avantage pour le domicile conjugal?
rn
Merci des réponses

Par **fabienne034**, le **30/09/2010** à **11:37**

bonjour, rn
la réponse est oui et heureusement ! rn
pour tout savoir sur le divorce: rn
<http://www.fbis.net/Divorceinfo.htm>

Par **mimi493**, le **30/09/2010** à **18:23**

Vous connaissez l'expression d'audiard sur ceux qui osent tout et que c'est à ça qu'on les reconnaît ?